

Charte de l'artisan partenaire

1. Je respecte la date et l'heure du rendez-vous client.
2. Je me présente sous la marque Sûr-habitat.
3. J'informe Sûr-habitat sur le bon déroulement des travaux effectués de façon permanente.
4. Je ne sous-traite pas tout ou partie des travaux à réaliser sauf accord écrit de Sûr-habitat.
5. Je respecte l'ordre de mission signé avec Sûr-habitat de façon ferme et définitive sauf accord écrit de Sûr-habitat.
6. Toute modification des travaux à réaliser ou supplémentaires doit faire l'objet d'un avenant à l'ordre de mission signé par Sûr-habitat.
7. Tout retard sur le chantier de plus de 15 mn doit être signalé au client ou à Sûr-habitat.
8. Je prends toutes les dispositions pour assurer la sécurité du client pendant la durée des travaux.
9. Je m'engage à traiter les litiges lorsque ma responsabilité est engagée.
10. Je m'engage à remettre le logement en état après les travaux. Et à le rendre accessible à chaque départ durant les travaux (rangement des outils)
11. Je m'interdis de détourner la clientèle et de dénigrer les produits posés.

Fait à : Le :

Cachet et signature de l'entreprise